

# GIE

---

## MODIFICATION



### FORMALITÉS RIDET-PATENTE (FORMULAIRE RID M2C)

#### CONCERNANT LA MODIFICATION (s'il y a lieu) :

- Une copie du procès-verbal d'assemblée décidant de la modification.



### FORMALITÉS RCS (FORMULAIRE RCS BLEU C3)

#### CONCERNANT LA MODIFICATION :

- Un exemplaire original du procès-verbal d'assemblée décidant de la modification.
- Un exemplaire original du contrat de groupement (statuts) mis à jour et certifiés conformes par le dirigeant.

Attention un GIE doit obligatoirement comporter au moins :

- \* Un dirigeant,
- \* Un contrôleur de gestion,
- \* Un contrôleur des comptes.

Le contrôleur de gestion et le contrôleur des comptes doivent être des personnes physiques. Il est possible de cumuler ces deux fonctions sur la même personne.

#### CONCERNANT LES NOUVEAUX DIRIGEANTS (s'il y a lieu) :

##### Si immatriculation au RCS

Kbis de moins de 3 mois

##### Si pas d'immatriculation au RCS

Un extrait de naissance de moins de 3 mois **ou** une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport valide (attention le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité).

- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

## **CONCERNANT LES NOUVEAUX MEMBRES (s'il y a lieu) :**

### **Si immatriculation au RCS**

Kbis de moins de 3 mois

### **Si pas d'immatriculation au RCS**

Un extrait de naissance de moins de 3 mois **ou** une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport valide (attention le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité).

- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

## **FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :**

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **21 550 XPF** (représentant : 12 050 XPF modification de l'extrait  
Kbis + 9 500 XPF pour le JONC )

**+ 2 500 XPF si dépôt du RBE ( Document relatif au bénéficiaire effectif)**

**FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI** (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

**4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)

**NB :** Pas de journal d'annonces légales pour un GIE.